

INTITULE DU POSTE : Conducteur Receveur Polyvalent

Pôle : EXPLOITATION INTERURBAINE

AGENCE : Ambérieu-en-Bugey

DEFINITION DU POSTE

La Régie des Transports de l'Ain recherche un conducteur de car scolaire à temps partiel pour son agence d'Ambérieu-en-Bugey.

MISSIONS

Le conducteur receveur polyvalent sera sous la responsabilité du Responsable d'agence d'Ambérieu-en-Bugey.

- ✓ Conduire indifféremment tous types de véhicules de transport en commun
- ✓ Etre l'image de l'entreprise par une bonne présentation, un rôle commercial et le soin apporté à son outil de travail
- ✓ Etre respectueux du Code de la Route et du RSE, des horaires de travail, des itinéraires des services, des règlements internes, accords et conventions
- ✓ S'adapter aux modifications de planning, aux aléas de la circulation et aux diverses tâches annexes
- ✓ S'assurer du bon fonctionnement de son véhicule, de sa propreté

Le conducteur représente l'image de l'entreprise, il doit avoir une présentation irréprochable, être soigneux de son outil de travail ; l'amabilité est naturelle pour lui.

Est amené selon les besoins à prendre en charge d'autres tâches.

QUALIFICATIONS ET APTITUDES REQUISES

- Etre titulaire du permis D + FIMO ou FCO valide,
- Expérience dans une société de transport d'au moins 3 ans serait un plus,
- Organisation et rigueur,
- Dynamisme, réactivité et prise d'initiative,
- Sens relationnel,

Contrat : CDI.

Temps de travail : Temps partiel – Environ 80 h/mois

Rémunération : 892€ base/mensuelle (évolution à 6 mois d'ancienneté) + primes liées à l'exploitation + mutuelle prise en charge par l'entreprise + 13ème mois + intéressement
Horaires : services uniquement pendant la période scolaire (pas de services scolaires les weekends, jours fériés et vacances scolaires)

Avantage : Pas de service scolaire les weekends et vacances scolaires,

Contact : Merci d'adresser votre candidature à
Transports de l'Ain, 1 rue François Arago, 01000 Bourg-en-Bresse
Ou par mail accueil-siege@rdtain.fr

Poste à pourvoir pour la rentrée de septembre 2019.